



ASSOCIATIONS



DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1

Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#04](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
☒ en numéraire (argent)	☐ première demande	☒ fonctionnement global	☒ annuelle ou ponctuelle
☐ en nature	☒ renouvellement (ou poursuite)	☐ projets(s)/action(s)	☐ pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

- ☐ **État - Ministère**
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- ☐ **Conseil régional**
Direction/Service
- ☐ **Conseil départemental**
Direction/Service
- ☒ **Commune ou Intercommunalité** DIJON METROPOLE
Direction/Service
- ☐ **Établissement public**
- ☐ **Autre (préciser)**

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : 60 000 REBONDS BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Site web : https://60000rebonds.com/nous-trouver/bourgogne-franche-comte/

1.2 Numéro Siret : 91067996800016

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W212014005
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date
Volume : Folio : Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : 10 C rue Paul Verlaine

Code postal : 21 000 Commune : DIJON

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : LIOTARD Prénom : Frédéric

Fonction : Président

Téléphone : 06 09 41 18 73 Courriel : bureau.60000rebondsbfc@gmail.com

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : GAUTHEY Prénom : Sophie

Fonction : responsable régionale

Téléphone : 06 50 63 77 55 Courriel : sophie.gauthey@60000rebonds.com

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? ☐ oui ☒ non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? ☐ oui ☒ non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? ☐ oui ☒ non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

FEDERATION NATIONALE 60 000 REBONDS

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non ☒ oui ☐ Si oui, lesquelles?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée : ☐

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	129
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	
Nombre total de salariés :	1
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	1
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	129

5. Budget¹ de l'association

Année 2026 ou exercice du

au

Budget supplémentaire -
demande pluriannuelle

Suppression du budget -
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	7500 €	73 - Concours publics	
Autres fournitures	1900 €	74 - Subventions d'exploitation²	
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation		Bourgogne Franche Comté	36800 €
62 - Autres services extérieurs		Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	3200 €		
Publicité, publication	2000 €		
Déplacements, missions	8900 €	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres		Dijon Métropole	10000 €
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération	4100 €		
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	38000 €	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	17000 €	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	300 €	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	7800 €
		758. Dons manuels - Mécénat	28300 €
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	82900 €	TOTAL DES PRODUITS	82900 €
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	3600 €	871 - Prestations en nature	3600 €
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL	3600 €	TOTAL	3600 €

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? ☐ oui

Intitulé :

Accompagner personnellement et professionnellement les entrepreneurs qui ont fait l'objet d'une cessation d'activité ou liquidation judiciaire vers un nouveau projet professionnel (entrepreneurial ou salarial)

Objectifs :

Développer l'action 60 000 rebonds sur la région dijonnaise afin d'accompagner le maximum
Les objectifs sont :

- De répondre à un flux croissant d'entrepreneurs post-liquidation ou en cessation d'activité
- De renforcer et pérenniser l'implication de nos bénévoles (coachs, parrains, experts), de
- De renforcer la visibilité et l'ancrage territorial de l'association 60 000 rebonds BFC, en :

Description :

Chaque année, des milliers de dirigeants vivent un traumatisme personnel, professionnel

Accompagner les entrepreneurs après la perte de leur entreprise à se reconstruire personnellement

- Contribuer à faire changer le regard sur l'échec.

Dès leur entrée dans notre dispositif, chaque entrepreneur en rebond se voit attribuer un coach

Ce cheminement de coaching est couplé à un accompagnement par un parrain/marraine -chef d'entreprise

Nos bénéficiaires peuvent, en fonction de leurs besoins et problématiques, mobiliser également des experts

En parallèle de l'accompagnement individuel coach/parrain-marraine, nos entrepreneurs en rebond

Durant ces temps forts, ils se retrouvent entre pairs et réalisent des séances de co-développement

A l'issue des premiers mois d'accompagnement, l'entrepreneur en rebond se retrouve à nouveau

Notre accompagnement se distingue grâce à notre méthodologie unique où les volets psychologique

Nous sommes la seule structure d'accompagnement au retour à l'emploi qui inclut, dans son programme

Par son accompagnement, l'association 60 000 rebonds contribue à réduire les inégalités socio-économiques

Fédérées en réseau national, ce sont 11 associations territoriales qui animent 75 antennes dans la région

L'association 60 000 rebonds Bourgogne-franche-Comté a été créée en janvier 2022 et a vocation à

Pour l'antenne de Dijon, l'accompagnement collectif est réalisé chaque mois chez notre partenaire

Pour animer l'antenne de Dijon, l'association occupe partiellement le temps de travail de la Responsable

Depuis le début de l'année, l'association 60 000 rebonds Bourgogne-Franche-Comté fait face à une

Cette évolution confirme le rôle essentiel de 60 000 rebonds comme acteur de prévention de l'exclusion

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République

(ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Les bénéficiaires de l'association 60 000 rebonds Bourgogne-Franche-Comté sont des entrepreneurs

L'action de l'association s'inscrit pleinement dans le respect des valeurs d'égalité, de fraternité

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Afin d'être au plus proche des artisans en situation de grande vulnérabilité, l'association agit sur les territoires de :
Dijon

- Besançon
- Chalon-sur-Saône
- Lons-le-Saunier (ouverte fin 2025)
- Auxerre (ouverte fin 2025)

Le territoire dijonnais représente à lui seul 51 % de l'activité régionale de l'association, contre 25 % pour Besançon.

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Les principales charges de l'association sont réalisées par l'emploi d'une salariée à ter

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	119	
Salarié		
dont en CDI	1	1
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

☐ oui ☒ non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) 1/1/26 au 31/12/26

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

L'action de l'association 60 000 rebonds Bourgogne–Franche-Comté fait l'objet d'un :

1. Indicateurs liés à l'accompagnement des bénéficiaires :

Nombre d'entrepreneurs post-liquidation ou en cessation d'activité accompagnés sur

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Projet n°

6. Budget⁵ du projet

Année 2026

ou exercice du

au

Budget supplémentaire -
projet pluriannuelSuppression du budget -
projet pluriannuel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	7500€	73 - Concours publics	
Autres fournitures	1900 €	74 - Subventions d'exploitation ²	
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation		Bourgogne Franche Comté	36800 €
62 - Autres services extérieurs		Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	3200 €		
Publicité, publication	2000 €		
Déplacements, missions	8900 €	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres		Dijon Métropole	10000 €
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération	4100 €		
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	38000 €	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	17000 €	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	300 €	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	7800 €
		758. Dons manuels - Mécénat	28300 €
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	82900 €	TOTAL DES PRODUITS	82900 €

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	3600 €	871 - Prestations en nature	3600 €
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL	3600 €	TOTAL	3600 €

La subvention sollicitée de
(montant sollicité/total du budget) x 100.

€, objet de la présente demande représente

% du total des produits du projet

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) Frédéric Iotard

représentant(e) légal(e) de l'association **60 000 REBONDS BFC**

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰

☒ inférieur ou égal à 500 000 €

☐ supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : **10 000 €** € au titre de l'année ou exercice **2026**
€ au titre de l'année ou exercice
€ au titre de l'année ou exercice
€ au titre de l'année ou exercice

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le **12/02/2026** à **DIJON**

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant
22/07/2024	2024	Règlement UE 2023/2831	Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté	36 800 €
07/07/2025	2025	Règlement UE 2023/2831	Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté	36 800 €
En cours	2026	Règlement UE 2023/2831	Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté	36 800 €

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.